naux d'Auch, le prix de l'insertion ne doit pas dépasser 350 fr.

La *Petite République*, le *Nouveau Journal*, le *National*, le *Siècle*, le *Frondeur*, l'*Anti-Clérical*, le *Voltaire*, la *Lanterne de Boquillon* ont été condamnés à 50 fr. d'amende, 500 fr. de dommages et intérêts, à l'insertion du jugement dans leurs colonnes en première page, et à l'insertion dans un journal de Paris sans dépasser 350 fr.

La *Dépêche*, de Toulouse, a été condamnée à 50 fr. d'amende, 200 fr. de dommages et intérêts; le *XIXe Siècle* à 50 fr. d'amende, 400 fr. de dommages et intérêts, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans leurs colonnes et dans un journal de Paris.

La loi interdisant les comptes-rendus des procès en diffamation, nous nous contenterons de reproduire les renseignements suivants sur l'audience de jeudi, donnés par l'excellente feuille royaliste le *Conservateur du Gers* :

« L'affaire de la *Semaine Religieuse* a été appelée, comme nous l'avions annoncé, à l'audience de jeudi : citation avait été donnée à douze journaux diffamateurs de Paris ou des départements.

» Une magnifique plaidoirie de Me Séré, dans l'intérêt de la *Semaine*, a ouvert l'audience, puis les prévenus ont développé ou fait développer leurs moyens de défense avec une platitude qui soulevait le cœur de dégoût, et les débats ont été renvoyés à l'audience d'hier pour entendre les conclusions du ministère public.

» M. Coste a conclu au relaxe des prévenus, du chef principal de la diffamation intentionnelle, et ce magistrat, qui jadis se flattait d'être un clérical et faisait le voyage de Bagnères à Fleurance pour donner dans cette dernière ville une conférence en plein cercle catholique, n'a vu ou voulu voir dans les faits reprochés aux journaux diffamateurs que de « simples turlupinades », et dans des lettres grossières et hideuses « tressées à Mgr l'archevêque que des « missives plus ou moins plaisantes. »

» Dans le cours de cette plaidoirie en faveur des délinquants, M. le procureur de la République n'a pas craint de faire à l'adresse des membres du tribunal des allusions qui manquaient absolument de tact et de convenance, et qui nous semblaient tomber sous le coup d'une remontrance de la part de M. le président. »

L'éloquente et spirituelle plaidoirie de Me Séré a produit la plus vive impression. Me Dreyfus, du barreau de Paris, a présenté la défense de plusieurs journaux. M. Sarcey a lui-même défendu le *XIXe Siècle*.

—

On lit dans l'*Univers* :

« Nous avons comparu hier devant la 10e chambre de police correctionnelle, sous l'inculpation du délit de fausses nouvelles commis de mauvaise foi.

» M. Manau présidait; M. Calery occupait le siège du ministère public.

» Comme l'article incriminé de l'*Univers* n'était que la reproduction d'une correspondance parisienne de la *Gazette du Midi* nous avons demandé au tribunal de surseoir à l'examen de notre affaire, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le cas du principal accusé dont l'instruction était ouverte à Marseille.

» La remise nous ayons été refusée d'un commun accord entre M. le président du tribunal et le substitut, nous avons fait défaut.

» Le jugement rendu par défaut, sur les conclusions conformes du ministère public nous condamne à 1,000 fr. d'amende.

» Nous faisons opposition. »

—

» On a remarqué au palais que M. Manau, président de la chambre correctionnelle, nommé conseiller à la cour par décret du 13 novembre, inséré le matin même au *Journal officiel*, avait tenu à présider cette dernière audience.

» Nous ne ferons ici aucune réflexion, ni sur la remise qui nous a été refusée, ni sur les conclusions du ministère public, dans lesquelles nous aurions à relever des inexactitudes matérielles, ni sur les considérants du jugement, dont plusieurs au moins portent à faux.

» Lorsque l'affaire sera jugée contradictoirement, le tribunal appréciera nos observations, et nous espérons établir que que nous n'avons pas commis le délit qui nous est imputé. »

—

On écrit de Côme au *Figaro* :

« Le tribunal correctionnel a acquitté, après une brillante plaidoirie de Me de Las Cases, du bureau de Paris, un vicaire de notre ville, M l'abbé Billard, que la tolérance radicale avait envoyé en police correctionnelle.

» Cet honorable ecclésiastique avait, d'après le ministère public, mal parlé du gouvernement, en chaire, en faisant allusion » aux hommes qui profanent les noms de » liberté, d'égalité et de fraternité, pour » tromper le peuple et renverser l'Eglise, » la Religion et la société.

» On voit qu'elle a été la réponse du tribunal. »

—

— Le tribunal correctionnel de Bellac, après une très belle plaidoirie de M. Ernoul, ancien garde des sceaux, a condamné à une simple amende de 100 fr. MM de Bagnac et Gouttepagnon, poursuivis pour avoir fait chanter le *Domine salvum fac regem* dans la chapelle de Notre-Dame de Sainte-Anne.

M. Ernoul a obtenu l'acquittement de l'honorable prêtre qui célébrait l'office.

## REVUE DES SCIENCES

**Les poissons électriques et le gymnote du Para. — Conditions de conservation de ce poisson. — La température de la mer et des cours d'eau. — Le bruit à bord des navires et ses effets sur la santé. — Cause de sonorité extrême. — Influence des détonations d'artillerie sur l'ouïe. — Le curare et les strychnées du Brésil. — Un nouvel engrais. — Théorie de l'action de la terre sur les phosphates. — La mortalité par phthisie au Havre.—Influence des milieux divens sur la proportion de cette mortalité spéciale. — Complexité des causes qui la produisent. — Intérêt de cette étude.**

J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir vos lecteurs des recherches de M. Marey sur les poissons électriques et de la représentation par des tracés graphiques, en d'autres termes, sur l'*enregistrement*, puisque c'est là le mot consacré, des secousses que produisent ces singuliers animaux quand on les excite, Ce physiologiste avait déjà reçu l'année dernière un gymnote vivant, et, bien que ce poisson électrique fût blessé et eût beaucoup souffert du voyage, il était extrêmement impressionnable et donnait des secousses énergiques lorsqu'on le touchait. Un nouveau gymnote vient de lui être adressé du Para et a été placé dans un aquarium où il peut être facilement observé. Le voyage du Para au Collége de France n'a pas été, comme bien on pense, sans l'éprouver quelque peu, et il n'était rien moins que florissant à son arrivée ; mais cette épreuve critique de l'acclimatement semble passée aujourd'hui, et l'on a l'espoir fondé de le voir prendre son parti de ce changement dans ses habitudes et se prêter longtemps à des expériences qui, entre les mains du savant physiologiste, ne peuvent manquer d'être fécondes en résultats intéressants Aux dernières nouvelles, ce gymnote accepte les goujons qu'on lui donne en pâture et il a repris, avec sa vivacité une partie de l'énergie de ses facultés électriques ; toutefois celles-ci sont encore assez modérées, ce qui s'explique peut-être par la douceur des mœurs du nouveau sujet, qui se familiarise avec son milieu nouveau et ne paraît nullement effrayé quand on le touche. On a cru, dans l'intérêt de sa conservation, devoir maintenir l'eau dans laquelle il nage a une température de 28°. C'est, à mon avis, bien chaud, et je crois qu'il y a là un luxe de température qui ne lui promet pas une très longue vie. Je n'ai pas présenté à la mémoire la température moyenne du Para, mais si l'eau atteint quelquefois dans ces parages 28° c'est là un exceptionnel et je crains que l'été artificiel dont on lui procure les douceurs ne lui soit fatal. Dans un voyage de Southampton à la Bardade, John Davy qui a étudié comparativement la température de l'air et de la mer, n'a pas trouvé celle-ci, même par une latitude de 14° S., qui est celle du Sénégal, aussi élevée que celle à laquelle le gymnote est soumis dans son aquarium. D'autant plus que le gymnote est un poisson fluviatile et habité par conséquent des eaux qui, sous la même latitude, sont moins chaudes que celles de la mer.

Le bruit est un des fléaux de la vie nautique, et les conditions nouvelles de la construction des navires, qui y font entrer le fer pour une part si considérable, aussi bien que celles de la défense actuelle, qui utilise des pièces d'artillerie d'un calibre monstrueux, n'ont fait, bien entendu, qu'aggraver cette incommodité. Si l'on songe que l'accumulation d'un nombre très considérable d'hommes aux habitudes bruyantes dans un espace assez restreint, la multiplicité et la confusion des ordres proférés à haute voix, les brunissements de la mer, le sifflement du vent dans les agrès, le jeu des clairons et des tambours, les détonations répétées de l'artillerie, les exercices, sont des causes multiples et incessantes de production du bruit à bord des navires ; si, d'un autre côté, on envisage les puissants moyens de renforcement qu'il rencontre dans les compartiments étanches, pleins d'air et séparés les uns des autres par des cloisons horizontales qui leur transmettent le son comme font les tables de certains instruments à cordes, la propagation de celui-ci par un système de corps solides partout ; si l'on rapproche ces conditions les unes des autres, on se rend aisément compte de l'intensité des vibrations sonores à bord d'un navire et l'on comprend l'importance, si ce n'est le danger, de cette condition de la vie maritime.

Le bruit compromet l'intégrité de l'ouïe d'une manière lente ou brusque A la longue, le séjour d'un navire détermine une certaine obtusion de ce sens, qui perd sa finesse et n'entre plus qu'à l'occasion de bruits d'une certaine intensité. Mais les décharges des pièces d'artillerie d'un gros calibre, produisent souvent des accidents immédiats : des saignements d'oreille, indices d'une déchirure de la membrane du tympan; des bourdonnements incommodes et persistants, quelquefois même, à la longue, une surdité complète peuvent être la conséquence de ce violent ébranlement de l'ouïe. C'est principalement sur les écoles d'artillerie, à bord des navires spéciaux, tels que canonnières, bombardes, batteries flottantes, que ces accidents fâcheux sont principalement à craindre. M. Barthélemy les a constatés à l'occasion de l'explosion d'une pièce de 36 survenue dans la batterie du *Saffren*. Le tir des mortiers lui paraît surtout exposer à la rupture du tympan, et celui des pièces de bronze aux troubles nerveux de l'ouïe caractérisés par des bourdonnements, des bruissements, etc. On a constaté aussi, sous la même influence, des inflammations et des écoulements du conduit auriculaire, etc. M. Moursol, qui a pu étudier sur une large échelle, à bord du vaisseau-école des canonniers, l'influence qu'exercent sur l'ouïe les détonations répétées des pièces volumineuses croit la déchirure du tympan assez rare mais il a constaté bien souvent un engorgement du conduit auriculaire par la matière cérumineuse, lequel lui semble dériver de l'irritation produite par cet ébranlement. La précaution de se boucher les oreilles avec du coton, adoptée d'instinct par les canonniers, a sans doute sa valeur, mais elle ne préserve que d'une manière insuffisante, M. Moursol suggère l'idée de recourir dans ces cas à de petits coussinets en caoutchouc placés au devant du conduit auriculaire, véritables conserves de l'oreille, qui auraient pour effet d'amortir les vibrations. Il y a évidemment lieu, maintenant que le duel de la plaque de blindage et de la pièce d'artillerie porte celle-ci à s'armer de plus en plus, à chercher pour les artilleurs et les matelots un moyen de les préserver des effets de ces commotions redoutables. Et, ce qu'un seul nerf, le nerf de l'audition éprouve à l'occasion de ces ébranlements, le système nerveux tout entier le souffre également et doit en éprouver une commotion dont les effets possibles augmenteront avec l'accroissement progressif du calibre des pièces.

Je citais l'autre jour des recherches qui démontrent que le curare, ou poison de flèches, produit des effets qui ne diffèrent que par la plus grande intensité de ceux d'une liane toxique de Brésil, le *Strychnos triplinervia* et j'en concluais avec elle que très probablement ce poison énigmatique avait pour base essentielle le suc d'une plante de ce genre. M. Jobert a essayé, pour éclaircir cette question, les extraits de diverses strychnées et les effets qu'il a constatés l'ont conduit à penser qu'au Brésil du moins les plantes de ce groupe agissent à la façon d'un curare faible, tandis que les plantes congénères qui croissent en Asie ont un mode d'action très différent. C'est une strychnée orientale qui nous donnela noix vomique, poison qui est convulsivant au suprême degré ; c'est une strychnée du Brésil, ou plutôt plusieurs strychnées de ce pays, qui nous fourniraient le curare, poison paralysant par excellence. Il paraît difficile sans doute d'admettre qu'un même genre de plante puisse accuser l'action des climats avec une telle intensité que le mode d'agir de ces principes soit aussi profondément perturbé ; mais les faits signalés par M. Jobert n'en sont pas moins dignes d'intérêt. Expérimentant sur lui-même l'extrait de deux de ces strychnées du Brésil, le *Strychnos triplinervia* et le *Strychnos rubiginosa*, il a constaté qu'à la dose de 5 centigrammes, cet extrait, pris à jeun, a produit une fatigue musculaire extrême, de l'abattement, une vive douleur de tête, des démangeaisons importunes. Le directeur des jardins publics de Rio-Janeiro, ayant manié cet extrait alors qu'il avait une légère blessure au doigt, présenta des symptômes analogues et éprouva toute la nuit une torpeur musculaire très sensible. Ces faits, rapprochés de ceux qui ont été observés par MM. Couty et de Lacerda, ne permettent pas de douter qu'il n'y ait dans ces plantes exotiques un médicament très actif, dont une observation ultérieure aura à étudier les effets physiologiques et à spécifier les applications.

La question des engrais est vitale pour l'agriculture, et, bien que cette étude ait réalisé depuis trente ans des progrès considérables, on doit reconnaître qu'elle est loin d'en être arrivée à ce degré de précision que l'avancement combiné de la physiologie végétale et de la chimie lui promet certainement. On peut évaluer à huit cent millions au moins la valeur des engrais artificiels qu'utilise notre agriculture ; mais, quoique la progression de l'emploi de ces engrais soit rapide, elle est encore fort au dessous de ce qu'exigerait l'intérêt du sol. M. de Maulon vient de proposer de traiter les phosphates, dont l'action fertilisante est si puissante, par les varechs et de composer avec ces deux éléments un engrais d'une grande énergie. Le principe scientifique de cette association est celui-ci : les phosphates déposés dans le sol s'y dissolvent peu à peu sous l'action de l'acide carbonique qui se dégage des matières organiques en voie de décomposition, et, dans cet état, ils exercent leur action fertilisante, qui est nulle tant qu'ils sont à l'état insoluble. Or, ce que le temps opère avec une lenteur très grande, on peut le réaliser rapidement en mélangeant les phosphates avec des matières organiques. Les varechs ou goëmons, qui existent en abondance sur le littoral de nos trois mers et qui sont eux-mêmes des engrais d'une grande valeur, peuvent servir à cet effet. On mélange les phosphates et les varechs par couches superposées, dans des hangars, ou mieux dans des fosses. Après une fermentation de six semaines à deux mois, suivant la saison, le varech est à peu près détruit et il s'est formé un engrais complexe qui retient le phosphate de chaux rendu assimilable et, de plus, tous les éléments de fertilisation que contiennent les plantes marines

Les chiffres qui mesurent la mortalité spéciale par une des maladies qui prélèvent sur la vie humaine un tribut rigoureux et permanent, la phthisie en particulier, sont toujours d'un grand intérêt, car la constatation de ce fait qu'ils varient dans chaque milieu porte à rechercher attentivement les causes de ces différences et à mettre sur la voie des moyens qui sont propres à abaisser cette mortalité dans les milieux où elle est la plus intense. La phthisie est moins commune dans les campagnes que dans les villes, et, toutes choses égales d'ailleurs, dans les petites villes que dans les grandes villes ; à égalité de population entre deux villes, il y a souvent des inégalités de fréquence de la phthisie qui nous informent que l'élément population n'est pas le seul qui produise ce résultat, mais que des conditions multiples concourent à l'amener. Voilà des faits bien acquis à l'histoire de la phthisie Si chaque ville avait une statistique spéciale sur ce point, on pourrait, en rapprochant ces chiffres, en tirer sans doute des lumières très utiles. M. le docteur du Havre, qui s'occupe avec beaucoup de zèle et de talent des questions d'hygiène publique, a présenté à la Société havraise d'études des recherches sur la mortalité de la ville du Havre pendant l'année 1878. La phthisie n'y figure que pour la proportion de 1 décès par phthisie sur 6,49 décès d'autre maladies. C'est beaucoup sans doute, et la ville du Havre représente assez bien, sous ce rapport, la mortalité moyenne par phthisie à Londres, Vienne, New York, et Paris, villes dans lesquelles, sur 6 décès, il y a un mort par phthisie. Or, la population du Havre, étant de 100,000 âmes environ, ne classe pas cette ville dans la catégorie des villes-fournalières, comme Londres et Paris, où la phthisie trouve un aliment si facile. Il faut donc qu'une condition aggravatrice manifeste ici son action, et cette condition c'est, sans aucun doute, l'incléments et la variabilité du climat du littoral de la Manche.

FONSSAGRIVES.

## Revue hebdomadaire du 16 novembre 1879

(CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 50,000 000 PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER, PARIS.

La liquidation d'octobre a été très-pénible, cependant, dès le commencement de la semaine les opérations faites avec M. Philippart ou Banque Européenne se liquidaient grâce à une combinaison intervenue entre la banque, un autre établissement financier et le comité du marché libre. Cette solution rendait un peu de calme au marché et quoique la spéculation eût beaucoup restreint ses affaires, une fermeté relative faisait présager la reprise; car on remarquait des achats assez suivis au comptant sur nos rentes et nos principales valeurs. C'est en effet par le concours de l'argent que les prix peuvent se relever et il nous semble que dès à présent, l'épargne peut profiter de la baisse qui vient d'avoir lieu pour entrer dans les rentes et acheter aussi d'autres titres trop dépréciés; mais dont les bénéfices acquis assurent déjà un revenu rémunérateur. Si nous nous adressions à la spéculation, peut-être observerions-nous une plus grande réserve; car on ne peut préciser le terme d'un mouvement causé par une position de place; mais les capitaux n'ont pas à tenir compte de certains incidents et ne doivent calculer qu'avec la sécurité et le revenu du placement.

La baisse a pris vendredi des proportions considérables et on a voulu trouver la cause de ce mouvement dans la politique extérieure. On a parlé de dépêches menaçant la paix de l'Europe, le bruit nous semble sans fondement.

Nous croyons qu'il faut attribuer ce mouvement à l'état de malaise que nous avons constaté dans nos bulletins et à des exécutions nouvelles motivées par la position de la place de Lyon notamment qu'on dit très maltraitée.

Notre place aura encore à souffrire de cette liquidation; mais les capitaux y trouvent une occasion meilleure de rentrer dans les capitaux de placement.

La politique extérieure ne doit pas donner d'inquiétude sérieuse, on sait, du reste, combien on s'en préoccupe peu de la Bourse. Il faut s'attendre sans doute à des polémiques ; mais ce sont là des incidents de la vie parlementaire qui n'ont pas de dangereuse portée avec un parlement dont la majorité est acquise au gouvernement et qui n'ont pas une influence durable sur le marché. La Banque de France est très-ferme dans les prix de 3,350 francs. L'escompte n'a pas été élevé à Londres cette semaine et la situation de notre banque ne paraît pas motiver une nouvelle élévation. L'argent à 4 0 0 n'est pas, d'ailleurs, été une gêne bien sérieuse pour les affaires commerciales.

La Banque de Paris est une des institutions qui doivent attirer les capitaux ; elle est à 820. La Banque d'Escompte est assurée de trouver preneurs, car avec 325 fr. on a droit à un dividende déjà acquis et qu'on sait considérable ; pensons par exemple le chiffre de 37 fr. 50 qui fait, avec les 62 fr. 50 de réserve, un nombre rond de 100 fr.

Déduction faite de ces 100 fr., le cours ressort donc à 600 fr. environ, soit au prix où on l'on négociait ces titres l'année dernière lors de la constitution et alors que le cours des grandes Sociétés étaient de 150 à 200 moins cher qu'aujourd'hui — signe à noter comme indication de la situation de la Société :

Nous croyons savoir que la Banque d'Escompte a 38 millions à son compte à la banque de France.

La Banque Hypothécaire est à 600, ses opérations se multiplient chaque jour.

Les obligations qu'elle a émises, pour faire face aux emprunts qui lui sont demandés, sont *livrées* à 500 fr. et produiront 20 fr.; dans les départements on peut se les procurer à toutes les succursales de la Société Générale.

Le Crédit Foncier a reculé à 980 ; la perspective de la dissolution du grand Syndicat Egyptien, au 31 décembre, est un sujet de préoccupation pour les intéressés ; car, si le marché anglais a déjà absorbé un certain nombre de titres, on ne saurait préciser la dépréciation que peut causer le solde à placer sur le marché.

La répartition des souscriptions aux Foncières est annoncée ; le Crédit Foncier donnerait le cinquième du nombre des souscriptions. Nous sommes fondés à croire que plusieurs établissements de Banque ont protesté contre cette décision dont la mise en pratique est trop difficile et il est possible qu'il soit créé des fractions d'obligations, des cinquièmes qui faciliteraient une répartition ; répartition toujours inférieure à celle donnée aux souscripteurs directs.

Le Crédit Mobilier fait 562 ; la liquidation de l'affaire Philippart en laissant un flottant de ces titres, ne permet pas d'apprécier justement les variations qu'ils peuvent éprouver.

La Société Financière fait preuve d'une fermeté relative qui est de bonne augure pour le moment de la reprise générale.

Le Lyonnais fait 790; le Mobilier Espagnol 735; la Banque Ottomane 515.

Les Chemins de fer Français sont bien tenus; il s'est traité cette semaine quelques affaires d'actions d'Alais au Rhône, à 490 fr. coupon détaché. La Compagnie fait avancer les travaux rapidement et est appelée à profiter des améliorations que le gouvernement se propose d'apporter à la navigation du Rhône

Constatons en terminant la baisse des fonds étrangers. Ils avaient monté pendant le mouvement qui avait sévi sur notre place ; il est naturel qu'on vende ces titres pour rentrer dans les valeurs Françaises, trop déprécées.

## NOUVELLES DU MATIN

Paris, 16 novembre.

Le *Soir* dit que MM. Grévy, Gambetta, Gresley et Lepère ont chassé ensemble à Marly pendant toute la journée.

Constantinople, 16 novembre.

Musurus-Pacha croit que lord Salisbury est satisfait de ses explications, Musurus-Pacha croit que lord Salisbury est convaincu de la fausseté des bruits relatifs au prétendu rapprochement de la Turquie et de la Russie.

Pégli, 16 novembre.

Le roi Humbert est arrivé à 3 h. 15, il a été reçu à la gare par le prince d'Allemagne, le roi et le prince s'embrassèrent affectueusement et s'entretinrent quelques instants à la gare. Un lunch fut ensuite offert par le prince d'Allemagne au roi qui après est reparti pour Gênes. Il fut reconduit à la gare par le prince d'Allemagne. Le congé fut très cordial.

Madrid, 16 novembre.

Une dépêche officielle annonce que cent insurgés cubains dont la moitié étaient armés se sont présentés aux autorités du district de Holguin.

Les grands dignitaires de la cour iront jeudi à Irun recevoir l'archiduchesse Christine.

Gênes, 16 novembre.

Le roi est arrivé.

## NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Décrets portant promotions à divers grades d'officiers d'administration.

Médailles d'honneur décernées pour actes de dévouement.

—

On lit dans le *Voltaire* :

« Une petite colonne de six escadrons de cavalerie régulière d'Algérie, avec un millier environ de cavaliers de goums arabes, un bataillon d'infanterie et une batterie d'artillerie, parcourt en ce moment le pays situé entre Tlemcen, Sebdou et la frontière du Maroc. Cette colonne, qui est réunie depuis le 1er du mois, a toute agression de la part des dissidents qui se sont rassemblés récemment aux environs d'El-Meridja. Elle s'arrêtera sur un point donné, afin que le général Louis, qui la commande, y reçoive les excuses du représentant de l'empereur du Maroc, à propos de l'enlèvement d'un de nos convois près de Sebdou, à la fin de septembre dernier, par quelques-uns de ses sujets. En même temps que ces excuses seront faites les indemnités seront remises à cet officier général pour les familles des soldats qui ont été tués dans ce combat. »

—

« Nous sommes en mesure d'annoncer, dit la *Marseillaise*, que dans les premiers jours de la session plusieurs députés de l'extrême gauche et de la gauche interpelleront le gouvernement sur les révélations relatives aux tortures usitées dans les bagnes calédoniens que notre ami Alphonse Humbert a faites et que de nombreux témoignages publiés par la presse sont venus confirmer depuis lors. »

—

On mande de Poitiers, 16 novembre soir.

« M. Naquet a fait aujourd'hui, dans l'après-midi, une conférence sur le divorce, dans la salle du théâtre. »

—

M. Léon Say et M. Jules Ferry soumettront aux Chambres, à la rentrée, un projet de loi ayant pour but d'abaisser le taux de l'intérêt payé par la caisse des Ecoles.

Le taux serait réduit à trois pour cent au lieu de quatre et serait le même que celui de la caisse des chemins vicinaux.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, a écrit hier à M. Diancourt, député de la Marne et maire de Reims, pour le prévenir qu'en raison de la fixation au 27 novembre de la rentrée des Chambres, il était obligé, à son grand regret, de renvoyer à d'autres vacances parlementaires le voyage qu'il avait promis de faire à Reims.

—

« Le Conseil municipal de Vincennes, à la majorité de 10 voix contre 4, auxquelles il faut ajouter quelques abstentions, dit la *République française*, vient de formuler le vœu que l'amnistie soit complétée. Le président du Conseil avait rappelé à l'assemblée que la légalité de cette délibération est constatée par l'administration supérieure. Toutefois les membres qui avaient refusé d'y participer ont, hors séance, signé une pétition s'exprimant ainsi : « Les soussignés, organes du sentiment de la population, et profondément navrés du sort des condamnés de la Commune auxquels la mesure d'amnistie ne s'est pas étendue, sollicitent de l'humanité de la Chambre et du Sénat une décision qui rende la liberté et la patrie a des infortunés nombreux encore. »

—

M. Alphonse Humbert fera, le vendredi 21 courant, à la salle Ragache, une conférence au profit d'une œuvre démocratique.

—

A l'occasion de la distribution solennelle des prix décernés par l'association polytechnique pour la section de la rue de Picardie, M. Spuller a prononcé hier un discours sur l'enseignement.

—

M. Charles Quentin a fait également hier, au théâtre de Belleville, une conférence au bénéfice de la Bibliothèque populaire du vingtième arrondissement. Il avait choisi pour sujet « l'Enseignement par l'image. »

—

Les adhésions des patrons boulangers au nouveau tarif se multiplient. Hier, la commission ouvrière en a reçu près de 150.

—

Le *Gaulois* publie une liste des sénateurs et de députés administrateurs des sociétés financières, et porte sur cette liste M. Léon Say comme administrateur du Chemin de fer du Nord.

M. Léon Say n'est pas administrateur du Chemin de fer du Nord.

—

### Petite Bourse du 16 Novembre

3 0/0 : 114,43 3/4, 37 1/2, 38 3/4.— Italien : 73.85, 90. — Extérieure : 15 1/8, 1/16. — Egypte : 236.25, 237.50. — Russe 1877 : 91 9/16. 7/16.— Russe 1878 : 59.— Hongrois : 82 15/16, 13/16.— Emprunt cubain : 400.

Calme.

## Dépêches Télégraphiques

### Serbie

Nisch, 16 novembre.

Le discours du trône à l'ouverture de la Skouptchina constate les progrès réalisés par la Serbie. La Belgique a ouvert avec la principauté des relations régulières.

Les relations avec les Etats voisins sont bonnes.

L'église serbe a aujourd'hui son primat.

La nouvelle frontière est avantageuse pour le pays.

L'Italie, l'Angleterre, la Russie, la Suisse, la Belgique ont conclu avec la principauté de conventions commerciales.

Une convention sur la juridiction consulaire basée sur la réciprocité a été conclue avec l'Italie.

Le programme du gouvernement à l'intérieur comprend le reglement des conditions agraires dans le territoire annexé, la réorganisation du ministère de l'instruction publique, des écoles élémentaires, et de l'école militaire. La fondation d'une banque nationale a été décrétée. Des projets de chemins de fer sont à l'étude.

Le discours princier a été fort bien accueilli.

### Allemagne

Berlin, 16 novembre. 2 h. 45 soir.

Le prince héritier de Russie et la princesse sa femme, sont arrivés à Berlin. Ils sont descendus à l'hôtel de l'ambassade de Russie, où ils ont reçu les officiers et le service d'honneur qui leur ont été destinés. Vers midi, le prince et la princesse ont reçu la visite de l'empereur Guillaume et des princes et princesses de la famille royale, ainsi que du prince Auguste de Wurtemberg. L'empereur portait l'uniforme russe. Le prince et la princesse ont rendu ensuite leur visite à l'empereur et aux princes.

Le grand-duc portait la décoration de l'ordre de l'Aigle-Noir et l'uniforme du régiment prussien de uhlans qui porte son nom.

A cinq heures, le prince héritier et la princesse ont dîné chez l'empereur. Le prince et les princesses de la famille royale, le prince Auguste de Wurtemberg, les officiers de la suite du prince héritier de Russie, les ambassadeurs de Russie et de Danemark, M. de Stolberg, vice-président du conseil des ministres, et M. de Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, assistaient à ce dîner.

Le soir, le prince héritier de Russie et la princesse ont assisté à la représentation de l'Opéra où *Rienzi* a été chanté par ordre de l'empereur.

### Italie

Rome, 16 novem.

On assure que le prince impérial d'Allemagne ne viendra à Rome qu'au printemps prochain.

### Allemagne

Berlin, 16 novemb

Le Czarewitch a rendu visite, dans le courant de l'après-midi, aux ambassadeurs de Turquie, de France, d'Angleterre, d'Autriche et au feld-maréchal de Moltke.

### Amérique

North Tasthani (Massachusets), 16 nov., 6 h. soir.

La section du câble français a été apportée à terre et aussitôt une communication télégraphique a été établie avec le Faraday lequel part demain afin de sonder définitivement les deux sections du câble à une distance de 17 milles de la côte.

### Turquie d'Europe

Constantinople, 16 novembre.

La nouvelle du prochain départ pour Livadia d'Osman Ghazi-pacha, porteur d'une lettre du Sultan pour le Tzar, et dénuée de tout fondement.

C'est le général de brigade Osman-pacha, et non Osman Ghazi-pacha, qui se rend en Russie, comme commissaire ottoman chargé de régler les frais des prisonniers de guerre.

Constantinople, 16 novembre.

Le Sultan a ratifié le projet des réformes qui lui a été soumis par la Porte pour les provinces européennes.

Des commissions provinciales seront établies pour surveiller leur exécution.

Le Sulten a ratifié également les réformes accordés aux provinces d'Asie et a consenti à reconnaître en principe la responsabilité ministérielle.

### Autriche

Vienne, 16 novembre.

Le roi et la reine de Danemarck et le duc de Cumberland sont parti pour Gumunden.

L'archiduc Régnier et l'archiduchesse sa femme partent aujourd'hui pour Madrid. L'archiduchesse Elisabeth part également demain pour Madrid.

M. Teisserenc de Bort part demain pour Paris.

COURS de SUCRES du 3/6 au 17 nov

| SUCRES | Cours | Cours | Cours |
|---|---|---|---|
| Sucre raffiné 88 degrés | .65 | | |
| » » 2 à 3 | .71 | | |
| » en pains, 1 à 2 | 163 50 | | |
| Sucre [illegible] | .5 50 | | |
| » [illegible] | | | |
| 3/6 [illegible], disponible | .67 | | |
| » » courant | .55 | | |
| » 3/6 [illegible] disponible | .56 | | |
| » » courant | .66 | | |
| » Mélasses disponible | .60 | | |
| » » 4 premiers | .64 | | |
| » » 3 janvier | | | |
| » » 4 d'été | .55 | | |
| » » 4 derniers | .60 | | |
| » » 1 prochain | .62 | | |

AIRE. — Marché aux céréales du 14 nov.

| | 1er prix | 2e prix | 3e prix |
|---|---|---|---|
| Blé froment | 28 »» | 25 33 | 19 50 |
| Seigle | 16 »» | 15 89 | 15 50 |
| Escourgeon | 15 50 | 15 17 | 12 25 |
| Avoine | 10 »» | »8 50 | »8 »» |
| Fèves | 21 »» | 19 20 | 18 »» |
| Colza | »» »» | »» »» | »» »» |
| Graine de lin | 24 »» | 23 63 | 22 »» |
| Œillette | 42 »» | 41 60 | 41 »» |
| Cameline | 19 25 | 18 75 | 18 »» |
| Moutardelle | 38 »» | 34 83 | 24 50 |
| Pois | 36 »» | 31 »» | 28 »» |
| Pommes de terre | »» »» | » »» | »» »» |
| Beurre, le kil. | »» »» | » »» | »» »» |
| Œufs, les 26 | »» »» | » »» | »» »» |

## COMMERCE

**Importations des laines coloniales et étrangères, des fils et tissus en Angleterre, pendant les dix mois, commençant le 1er janvier et terminant le 31 octobre 1879, comparés avec la période correspondante de 1878.**

IMPORTATIONS

| Laines en toisons et agneaux. | QUANTITÉS 1878 | QUANTITÉS 1879 | VALEUR 1878 | VALEUR 1879 | Augmentation Diminution 1879 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Livres | Livres | L. sig. | L. sig. | |
| Australie | 267,744,910 | 277,183,994 | 16,149,579 | 16,687,236 | 417,430,909 |
| Cap de Bonne-Espérance | 35,918,316 | 38,871,626 | 2,294,236 | 2,416,613 | 60,418,325 |
| Europe | 23,601,571 | 20,743,907 | 1,212,179 | 864,018 | 21,000,356 |
| Indes Orientales | 20,063,291 | 17,798,667 | 791,123 | 618,175 | 9,554,025 |
| Pays divers | 19,711,760 | 13,640,790 | 803,902 | 546,656 | 7,931,150 |
| Total | 367,039,788 | 387,634,547 | 21,341,039 | 21,137,350 | 98,903,765 |
| Alpaca, Vigogne et Llama | 3,436,231 | 5,634,184 | 306,102 | 526,958 | 220,856 |
| Poils de chèvre | 5,577,384 | 7,484,088 | 236,138 | 15,633,986 | 15,397,848 |
| Fils de laine, pure ou mélangée de soie | 10,086,133 | 8,225,184 | 1,260,263 | 30,082,325 | 28,822,062 |
| Tissus de laine, ou laine et coton | 411,309 | 663,564 | 43,437,600 | 822,925 | 779,488 |
| Tissus de poils de chèvre ou autres, mél. de coton et autres art. | » | » | 1,817,504 | 1,013,215 | 804,289 |
| Lainages divers | » | » | 32,905 | 67,927,471 | 67,894,566 |
| Ensemble | » | » | 3,409,171 | 2,677,099 | 732,072 |
| | » | » | 3,409,171 | 40,847 | 3,368,324 |
| | » | » | 3,409,171 | 4,171,175 | 761,904 |
| | » | » | 3,409,171 | 91,489,875 | 87,080,704 |
| | » | » | 3,409,171 | 348,590 | 3,060,581 |
| | » | » | 3,409,171 | 39,342,625 | 35,933,454 |
| Totaux | 387,039,788 | 387,634,547 | 28,796,112 | 118,403,900 | 89,607,788 |
| Ilns pièces | 411,309 | 663,564 | 718,404,900 | 184,876,325 | 34,471,425 |
| | | | | 83,229,275 | 48,757,850 |
| | | | | 822,925 | 411,309 |
| | | | | 184,876,325 | 34,471,425 |
| | | | | 259,918 | 259,918 |
| | | | | 147,663 | 147,663 |
| | | | | 13,691,375 | 13,691,375 |
| | | | | 21,143,698 | 21,143,698 |
| | | | | 546,656 | 546,656 |
| | | | | 618,175 | 618,175 |
| | | | | 15,414,372 | 15,414,372 |
| | | | | 13,606,401 | 13,606,401 |
| | | | | 528,557,456 | 528,557,456 |
| | | | | 5,597,920 | 5,597,920 |
| | | | | 1,905,575 | 1,905,575 |
| | | | | 4,701,950 | 4,701,950 |
| | | | | 21,489,875 | 21,489,875 |
| | | | | 348,590 | 348,590 |
| | | | | 39,342,625 | 39,342,625 |
| Totaux | 387,039,788 | 387,634,547 | 28,796,112 | 718,404,900 | 527,422,450 |
| Ilns pièces | 411,309 | 663,564 | 718,404,900 | 184,876,325 | 39,491,850 |


**MÉDECINE.** Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche, effets pernicieux causés par les traitements mercuriels et l'abus du tabac. — Faire usage des **Pastilles de Dethan** au sel de Berthollet. — *La boîte* : **2** *fr.* **50**.

Maladie de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson** au bismuth et magnésie. — *Pastilles* : **2** *fr.* **50**. — *Poudres* : **5** *fr.*

Appauvrissement du sang, faiblesse de empérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faire usage du **Vin de Bellini** au quinquina et **colombo, fortifiant**, digestif, fébrifuge et anti-nerveux; il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates et aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les fatigues de toute nature. — *La bouteille* **4** *fr.*

**DETHAN**, ph., 90, fabourg St-Denis, à Paris, et pr. pharmacies de France. 18887

**BANQUE NICOLAS CORDIER**

**6, rue Chauchat, PARIS**

**Succursale de Tourcoing**

**18, rue des Ursulines**

**DE LA BANQUE**

Encaissement d'effets de commerce. — Escompte de Warr